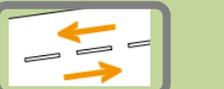
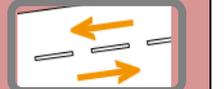


 	<h2>MESURES DE PREVENTION</h2>
<p>Version N° 01 du 12/07/2019</p>	

1- **MESURES DE PREVENTION :**

DECHARGEMENT A QUAI	DECHARGEMENT GRUE
<p><b>EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE</b></p>	
 	   
<p><b>CONSIGNES GENERALES A RESPECTER</b></p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="159 985 383 1075">  <p>Serrer le frein à main durant les opérations de déchargement</p> </div> <div data-bbox="526 985 750 1075">  <p>Remettre les clés du moyen de transport au service réception (sauf utilisation de grue)</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="159 1355 383 1444">  <p>Respecter l'interdiction de fumer sur le site (hors zone signalée) <b>et dans les véhicules</b></p> </div> <div data-bbox="526 1355 750 1444">  <p>Utiliser les voies d'accès balisées et respecter le sens de Circulation et les Passages piétons</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="861 985 1085 1075">  <p>Serrer le frein à main durant les opérations de déchargement</p> </div> <div data-bbox="1260 985 1484 1075">  <p>Remettre les clés du moyen de transport au service réception (sauf utilisation de grue)</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Obligation d'utiliser une échelle pour monter ou descendre d'un camion plateau</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="861 1355 1085 1444">  <p>Respecter l'interdiction de fumer sur le site (hors zone signalée) <b>et dans les véhicules</b></p> </div> <div data-bbox="1276 1355 1500 1444">  <p>Utiliser les voies d'accès balisées et respecter le sens de Circulation et les Passages piétons</p> </div> </div>
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="127 1601 343 1836"> <p><b>&gt; à 3 TONNES</b></p>  </div> <div data-bbox="438 1601 758 1836"> <p><b>&lt; à 3 TONNES</b></p>  </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="853 1612 997 1836">  </div> <div data-bbox="1045 1612 1476 1836">  </div> </div>

**CONSIGNES POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CE SITE EST UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :  
RESPECTEZ LA PROPRETE !**

**Demander l'autorisation avant toute intervention pouvant avoir des effets sur l'environnement ou les riverains**

- ◆ Prendre les précautions nécessaires pour **éviter des écoulements accidentels** de produits potentiellement **polluants** (huile, peinture, produits chimiques...) en plaçant notamment les contenants sur rétention adaptée.
- ◆ Tout écoulement de produit potentiellement polluant devra être **recupéré** avec les moyens adaptés (**absorbant**...) ; alerter le personnel du site le cas échéant.
- ◆ En cas d'introduction sur le site de produits de produits dangereux ou chimiques n'appartenant pas à l'entreprise d'accueil :
  - Interdiction de les décharger sur le site
  - Le chauffeur doit disposer dans son camion, des moyens de réaction nécessaires en cas d'incident pouvant entraîner des conséquences tant sur la santé que sur l'environnement.
  - Si déversement accidentel, le chauffeur doit mettre en œuvre ces moyens, lui permettant de limiter tout incident, accident ou pollution environnementale.
  - Le chauffeur doit être en possession des Fiches de Données de Sécurité des produits de sécurité.
- ◆ En cas de déversement de produit pouvant entraîner un incident, un accident ou une pollution (cas des produits n'appartenant pas à l'entreprise vu ci-dessus, fuite de gasoil ou d'huile, déversement de produits lors du chargement/déchargement) prévenir systématiquement le responsable présent sur le site afin de mettre en œuvre les mesures d'urgence permettant de limiter les impacts sur la santé et l'environnement.
- ◆ Traitement et tri des déchets : le transporteur est responsable de la gestion des déchets générés par son activité. Il doit prendre les dispositions nécessaires pour traiter les déchets par valorisation ou élimination en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur.

**CONSIGNES POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

**CE SITE EST ENGAGE DANS UNE DEMARCHE D'ECONOMIE D'ENERGIE**

**SURVEILLEZ VOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET ETEIGNEZ VOS MOTEURS DES QUE POSSIBLE !**

**CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE**

Prévenir immédiatement le responsable de l'agence présent sur le site au moment des faits qui devra alerter les secours.

En cas de déclenchement de l'alarme sonore, évacuer les lieux rapidement et rejoindre le point de rassemblement du site